Réf. Farde e-Assemblées : 2494386

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Tourisme & Culture - Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 60.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 60.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022 :
1) 20.000,00 EUR à l'asbl Animacy pour le "Festival Fifty Fifty Lab";
2) 15.000,00 EUR à l'asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce pour les "Nocturnes du Sablon 2022";

- à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022 :
3) 25.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organisation d'un colloque Art et Santé en collaboration avec l'hôpital Brugmann.

Annexes :